



## PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le **04 DEC. 2019**

Service Police de l'Eau et Milieux  
Aquatiques

Affaire suivie par : Michaëlle Gion  
Tél : 05.58.51.30.48  
Mél : ddtm-spema@landes.gouv.fr

**Objet : signalement de monsieur [REDACTED] sur la commune de Sore concernant un manque d'entretien de cours d'eau.**

Monsieur le Président,

Par courriel du 30 octobre 2019, vous avez attiré mon attention sur le signalement que monsieur Chazeau a fait auprès de mes services concernant un manque d'entretien de la barade de Dumaine, sur la commune de Sore. Je porte à votre connaissance les éléments suivants.

Au droit des parcelles, objet du signalement de monsieur [REDACTED], la barrade n'est pas cartographiée cours d'eau. Ainsi, il convient de réaliser une expertise pour statuer sur la nature de cet émissaire. Mes services adresseront à monsieur [REDACTED] un formulaire afin qu'il puisse formaliser cette demande. J'attire cependant votre attention sur les périodes de réalisation des expertises qui doivent respecter des contraintes en matière de pluviométrie.

Les agents du service police de l'eau et des milieux aquatiques ont eu différents contacts téléphoniques avec monsieur [REDACTED]. En avril 2019, la DDTM a demandé au technicien rivière du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional des Landes de Gascogne d'effectuer une visite sur site en présence de monsieur [REDACTED]. Le compte rendu de visite n'a pas mis en évidence de manquement à la réglementation relative aux cours d'eau. Les causes de la rupture d'écoulement ne seraient pas liées à un défaut d'entretien de la barade mais à un déficit pluviométrique et à un niveau de la nappe plioquaternaire en baisse depuis 2010 sur la lande (données banque ades).

SEPANSO LANDES  
Monsieur Georges CINGAL  
1581 Rte de Cazordite  
40 300 CAGNOTTE

Un entretien trop sévère du réseau amont risquerait d'impliquer, au regard des engins utilisés et des nombreux arbres présents en ripisylve, des érosions avec un risque d'ensablement, et compte tenu des pluviométries de plus en plus soudaines et intenses une évacuation facilitée des eaux, et un rabattement plus rapide de la nappe, avec des périodes d'assec plus fréquentes. Monsieur Chazeau peut cependant réaliser l'entretien régulier du cours d'eau au droit de sa parcelle.

Le courrier en copie est adressé en ce sens à monsieur Chazeau.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur ,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal line with a small loop at the end.

Thierry MAZAURY